



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
ET ENVIRONNEMENT**

Direction-adjointe du développement durable
et de l'environnement

Affaire suivie par : Isabella TEULIERES

Mèl : isabella.teulieres@cg60.fr

Tél : 03 44 06 67 54

Fax : 03 44 06 60 02

Courrier n°2015-395

Beauvais, le **4 JUIN 2015**

Monsieur Emmanuel BERTHIER

Préfet de l'Oise

Direction départementale des territoires

Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt
1, Place de la Préfecture

60000 BEAUVAIS

SEEF
05 JUIN 2015
Arrivée

Monsieur le Préfet,

Par un courrier en date du 7 avril 2015, reçu le 15 avril 2015, vous m'avez transmis, pour avis, conformément à l'article R515-4 du code de l'environnement, le projet de révision du Schéma Départemental des Carrières de l'Oise.

Ce dossier a été inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente du Conseil départemental de l'Oise qui s'est tenue le 21 mai 2015.

Vous trouverez, ci-jointe, la décision de la commission permanente relative à ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

Edouard COURTIAL

Ancien Ministre

Député de l'Oise

Président du conseil départemental

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent ainsi qu'à leur rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser par écrit à Monsieur le Président du Conseil départemental.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

--:--

REUNION DU 21 MAI 2015

-:-

La commission permanente

Convoquée par lettre en date du 24 avril 2015 ; s'étant assemblée au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Edouard COURTIAL, Président du conseil départemental, après en avoir délibéré, le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : Mme ALET - M. AUGER - Mme BALITOUT - M. BASCHER - M. BLANCHARD - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - Mme DAILLY - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. DESMEDT - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - M. DUMONTIER - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - M. GUINIOT - Mme LADURELLE - Mme LAVALETTE - Mme LEFEBVRE - Mme LEFEBVRE - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. MARCHAND - M. NANCEL - M. PACCAUD - M. PIA - Mme ROUX - M. SELIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAM.

Avaient donné délégation de vote :

- Mme JORAND d'HOLLANDE à M. GUINIOT,
- Mme NEAU à M. BASCHER,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-14-1,

VU les articles L.515-3 et R 515-4 du code de l'environnement,

VU les dispositions de l'article 1-1 alinéa 16 de l'annexe à la délibération **101** du **2 avril 2015** lui donnant délégation d'attributions,

VU le rapport n° II-09 du Président du conseil départemental :

MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES - AVIS DU DEPARTEMENT

DECIDE A L'UNANIMITE, le groupe communiste et républicain s'abstenant :

- **d'émettre un avis défavorable** sur le projet de Schéma départemental des Carrières de l'Oise élaboré par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), en sa formation « carrières » et téléchargeable sur le site <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/schemas-departementaux-des-carrieres-a1750.html>;

- **d'assortir** cet avis défavorable des **demandes suivantes** :

* prendre en compte le classement ENS dans la définition des zones d'exploitation, notamment au regard des zones de préemption ENS et des projets locaux de préservation des milieux ;

* assouplir les préconisations concernant l'ouverture de carrières dans l'Oise, en compatibilité avec une production de matériaux de proximité pour le réseau routier et mettre en place des préconisations pour un usage local des matériaux extraits dans l'Oise, s'insérant dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

* détailler les freins à l'exploitation des carrières autres qu'alluvionnaires en eau dans le département et notamment analyser les évolutions des flux sortants et entrants de la même façon que pour les matériaux alluvionnaires en eau ;

* définir un objectif spécifique pour les carrières sèches afin de maintenir une capacité valorisation des déchets inertes en tant que remblaiement de ces carrières dans le département et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de valorisation de 72 % des déchets du BTP inscrit dans le projet de Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP) de l'Oise.

POUR AMPLIATION CONFORME
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,



J. MASSON

Pour le Président et par délégation
Le conseiller spécial auprès du Président



Pierre MONZANI
Préfet

"Le Président du Conseil départemental de l'Oise
certifie, en application de l'article L.3131-1
du code général des collectivités territoriales
que le présent acte est exécutoire"
BEAUVAIS, le **22 MAI 2015**
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,



J. MASSON